

Elections TPE

Le scrutin TPE (Très Petites Entreprises) se déroule du 30 décembre au 13 janvier 2017. Il s'agit d'une élection nationale organisée dans chaque région par le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. **Elle concerne les salariés des entreprises de moins de 11 personnes et des particuliers employeurs.** Ceux-ci seront appelés à voter, soit par correspondance, soit par voie électronique, pour participer au choix des organisations syndicales qui les représenteront au niveau des branches professionnelles, des futures commissions paritaires interprofessionnelles et des conseils de prud'hommes.

Un site internet dédié est en ligne <https://election-tpe.travail.gouv.fr>.

